

BMW Group - AIR: 2022-12-02 / 12:48
 Concessionnaire : 32711/06
 Modèle: M3
 Numéro d'identification du véhicule: WBSWD91070PY32582
 Code de développement: E92
 Clé de type: WD91
 Type maître: WD91

Véhicule

BMW M3, 309kW

WBSWD91070PY32582




Code de développement E92
 Couleur alpinweiss 3
 Niveau d'intégration réel E89X-08-09-515
 Début de la garantie constructeur 22 février 2008

Blocage de livraison



Des campagnes techniques sont présentes.

Campagnes techniques

Etat	N° d'action	Description	Réservation
Ouvert	10061830400	Contrôler la connexion de l'étage de sortie de la soufflante et si néc., la reprendre (partie II)  Blocage de livraison N° de campagne locale: -	

Informations spécifiques

Il n'y a pas d'actions/de campagnes.

Diagnostic en direct

 Il n'existe pas de solutions maintenance pour le diagnostic en direct.

Contrats de service

Aucun contrat BSI disponible

Informations sur les défauts Atelier/consultation de Service

Aucune information sur les défauts n'est disponible.

Carte de navigation

Remarque : La carte installée n'a pas pu être déterminée.

Remarque : Aucune carte gratuite n'est disponible pour ce véhicule.

Détails du véhicule

Type de véhicule	Véhicule de tourisme
Marque	BMW
Modèle	M3
Carrosserie	COUPE
Numéro d'identification du véhicule (7 derniers caractères)	PY32582
Numéro d'identification du véhicule (17 caractères)	WBSWD91070PY32582
Code de développement	E92
Direction	LL
Moteur	S65
Numéro de moteur	20664209
Post-traitement des gaz d'échappement	EURO 4
Boîte de vitesses	MECH
Numéro de boîte de vitesses	0001817AAI
Numéro de série de la headunit	Aucune headunit ne peut être déterminée.
Système propulseur	HECK
Niveau d'intégration usine	E89X-08-03-520
Date de production	12 févr. 2008
Usine de production	Regensburg
Date de livraison	4 avr. 2008
Concessionnaire livreur	Fuhrpark, München, DE
Version pays	EUR
Code peinture	300
Code garnitures	NDSW
Clé de type	WD91
Type de base	WD91
Type maître	WD91

Options

Équipements optionnels départ usine:

01CB Etendue des mesures CO2
01CD Brake Energy Regeneration
0223 Contrôle électronique des amortisseurs
02MD M Drive
02MK Boîte m double embrayage avec drivelogic
02MT Jante M à doubles rayons (Styl. 220)
0313 Rétroviseur extérieur rabattable
0423 Tapis de sol Velours
0428 Triangle signalisation et kit de secours
0431 Rétroviseur intérieur jour/nuit automat.
0441 Kit fumeur
0459 Disp. réglage siège électr. avec mémoire
0464 Sac à skis

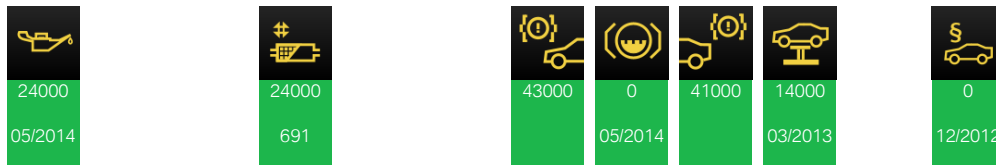
Équipement optionnel monté ultérieurement:

Ce véhicule n'a aucun post-équipement.

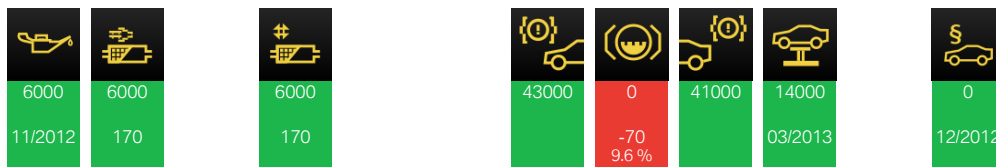
- 0490 Réglage largeur dossier de siège
- 0494 Chauffage de siège conducteur/passager
- 04AE Accoudoir central avant coulissant
- 04MY Bag. intér. cuir structure carbone noir
- 0502 Lave-projecteurs
- 0508 Système d'aide au stationnement (PDC)
- 0521 Détecteur de pluie
- 0522 Phare xénon
- 0524 Projecteurs directionnels autoadaptatifs
- 0534 Climatiseur automatique
- 0540 Régulateur de vitesse
- 0548 Tachymètre kilométrique
- 0563 Kit éclairage
- 0609 Système de navigation Professional
- 0612 BMW Assist
- 0616 BMW Online
- 0620 Système de commande vocale
- 0633 Préparation portable Business
- 06AA BMW TeleServices
- 06AB Commande système "TeleService"
- 06FL Port USB/audio
- 0752 Système audio High End Individual
- 0760 Poli brillant Shadow line
- 0775 Pavillon anthracite
- 07SP Navi Professional/prééquip. Bluetooth
- 0801 Version Allemagne
- 0851 Langue allemand
- 0863 Liste des concessionnaires Europe
- 0879 Documentation de bord allemand
- 0902 Inspection spéciale générale
- A080 Batterie AGM 80 Ah

Historiques du véhicule

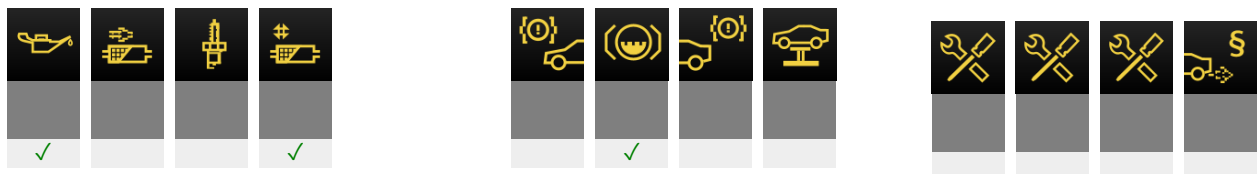
Date	Type	Kilométrage	Concessionnaire	Vue d'ensemble
30/05/2012	Clé	43136 km	04909 FOURNIER S.A.S., LES ULIS CEDEX B	Clé 0



29/05/2012	Clé	43124 km	04909 FOURNIER S.A.S., LES ULIS CEDEX B	Clé 0
------------	-----	----------	--	-------



29/05/2012	Maintenance	43136 km	04909 FOURNIER S.A.S., LES ULIS CEDEX B	Manuel
------------	-------------	----------	--	--------



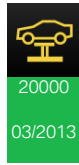
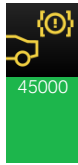
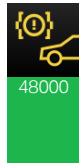
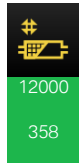
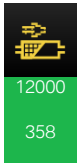
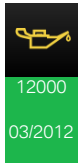


— 03/03/2011 Clé

37071 km

05414

Clé 1

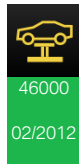
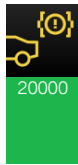
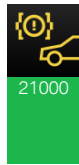
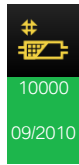
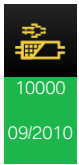
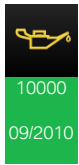


— 19/03/2009 Clé

6839 km

27759

Clé 0

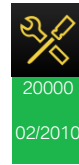
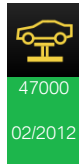
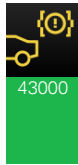
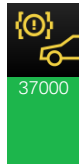
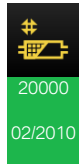
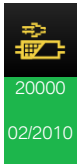
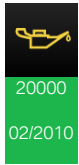


— 18/08/2008 Clé

5853 km

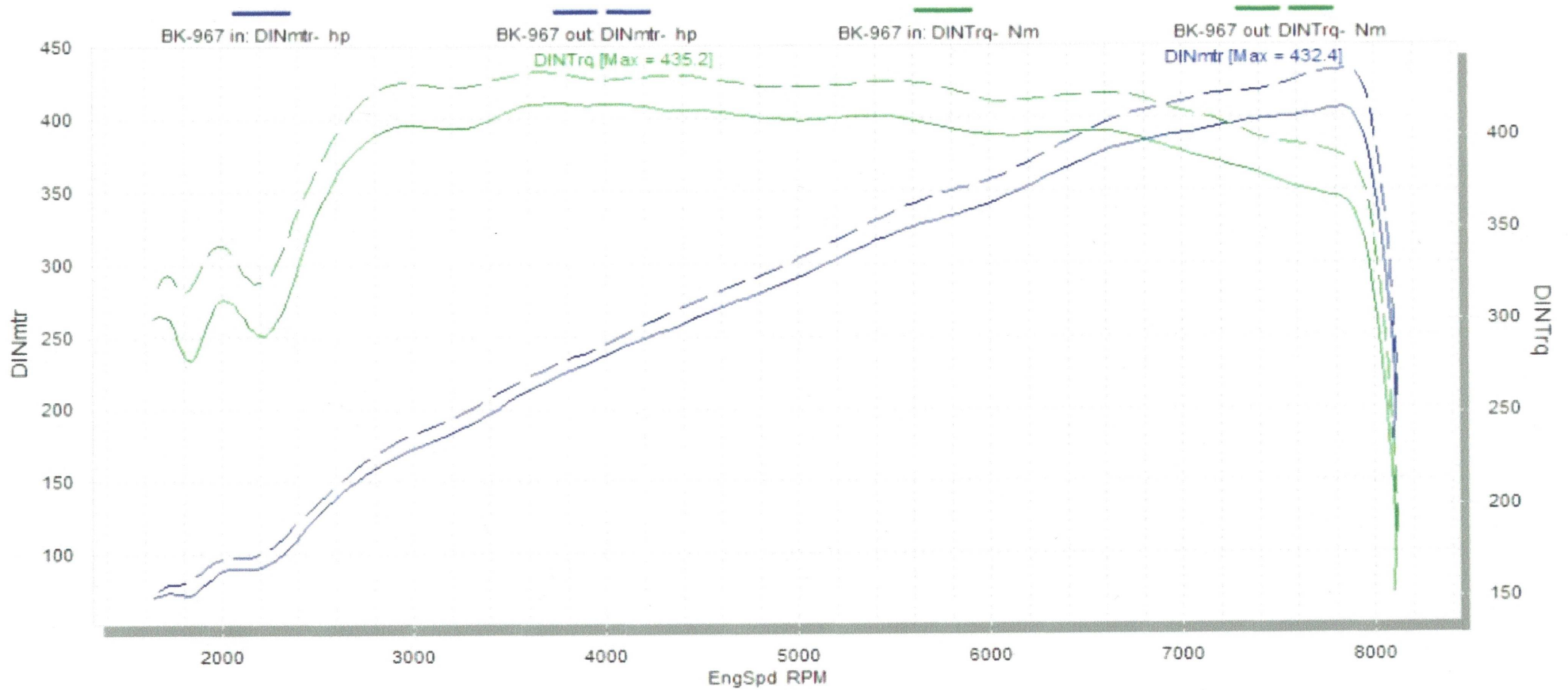
22240

Clé 0



www.dmpperformance.fr

BK-967 in, BK-967 out



07/26/12

BMW M3 E92 DKG
SuperFlow WinDyn™ V2.8

09:55:40



AUTO'JANT
Depuis Janvier 2014
Page facebook: Auto'jant
Rénovation de jante automobile

1/3 avenue Ferdinand de Lesseps
91420 MORANGIS
TEL: 01.64.48.93.91
Email: autojant@gmail.com
Siret 79799095900018 RCS EVRY APE 4520A
TVA Intra : FR85797990959
Eurl au capital de 1000 €

FACTURE N° 7446		N° Client : 90004075	TVA intra. :
N° Ordre : 7896	Date : 19/10/2021	Règlement : A RECEPTION DE FACTURE	

Véhicule

Immatriculation :	Kilométrage :
Marque :	Mise en circulation :
Modèle :	Puissance :
Type mine :	Couleur :
N° de série :	Peinture :
Travaux :	

Référence	Désignation	Qte/Tps	Prix unit.	Montant H.T.	T
PP	Jantes BMW 19 pouces - Alu noire Rénovation + peinture	4,00	80,00	320,00	1

AUTO'JANT VOUS REMERCIE DE VOTRE CONFIANCE

Libellé	Base H.T.	Tva	Montant Tva	Fournitures	Main d'oeuvre
1	320,00	20,00	64,00	320,00	0,00
2					
3				Total H.T.	Total T.V.A
4				320,00	64,00
5					
Port					
Carburant					
Huile					
				NET A PAYER	
				384,00	

C.G.V : Les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral en application de la loi du 12 Mai 1980. Retard de paiement : Pénalités calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur + indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Pas d'escompte pour paiement anticipé.



**SASU - MG
MOTORSPORT**

8, rue Gay Lussac
91380 CHILLY-MAZARIN
Tél: 0987161920

Email:
mgmotorsport@outlook.fr
Siret:822 406 864 00014
Code APE: 4520A
R.C.S.:822406864
TVA Intra: FR9322406864

Facture	Date	Date validité	Code Client	TVA Client
F-2019-0550	26-09-2019	26-09-2019	364	

M3 E92 DKG 420cv 55092km PY32582

Réf	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	PU TTC	Remise	Total HT	Total TTC	Taxe
	- Huile moteur Motorsport 10W60 norme BMW		9,80	12,55	15,06		122,99	147,59	TVA 20%
	- Filtre a huile S65		1,00	28,79	34,55		28,79	34,55	TVA 20%
	- Plaquette AR BMW		1,00	164,62	197,54		164,62	197,54	TVA 20%
	- Temoin de frein		1,00	25,39	30,47		25,39	30,47	TVA 20%
	- Carter d' huile DKG crépine		1,00	140,42	168,50		140,42	168,50	TVA 20%
	- Filtre a huile DKG		1,00	71,05	85,26		71,05	85,26	TVA 20%
	- Kit réparation Filtre boîte DKG interne		1,00	55,26	66,31		55,26	66,31	TVA 20%
	- Huile DCF1+ BMW DKG		8,00	23,33	28,00		186,64	223,97	TVA 20%
	- Refection joint de nez de pont AR avec huile de pont 75w140 motorsport		1,00	380,00	456,00		380,00	456,00	TVA 20%
	- Controle et réglage géo train avant et arriere		1,00	135,00	162,00		135,00	162,00	TVA 20%
	- Controle technique		1,00	66,50	79,80		66,50	79,80	TVA 20%
	- Forfait Mo révision et vidange DKG		3,00	90,00	108,00		270,00	324,00	TVA 20%
	- Remplacement liquide frein		1,00	60,00	72,00		60,00	72,00	TVA 20%

Mode de règlement : Carte bancaire

Echéance de paiement: 26-09-2019

Règlement(s)/Acompte(s) :



Le 26-09-2019

Total HT :			1 706,66€
TVA :	TVA 20%	1 706,66€	341,33€
Total TTC :			2 047,99€
Règlements :			0,00€
Net à payer :			2 047,99€

Net à payer :deux mille quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes



Facture N°

FA1465

Date

20/07/2012

Client

1125

S.A.R.L. DM PERFORMANCE

25 RUE DU CHEMIN VERT

78610 LE PERRAY EN YVELINES

Tél : 0134846477

Fax : 0130463561

Capital : 7 600 Euros

R.C.S. : VERSAILLES

SIRET : 503726820

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
DM-FB536/08	BMC BMW M3 E9X	1,000	71,07			71,07	1

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
1	71,07	19,60	13,93

Total HT	71,07
Net HT	71,07
Total TVA	13,93
Total TTC	85,00
NET A PAYER	85,00

Pièces destinées à la compétition. Circulation interdite sur la voie publique. La société DM PERFORMANCE ne peut être responsable de l'utilisation du véhicule ayant subi les transformations et modifications

Retrouvez nous sur Internet : www.dmperformance.fr

Page Facebook : dm performance

Pénalités de retard (taux annuel) : 8,25% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).



Devis N°
DEB111

Date
03/07/2012

Client
1125

S.A.R.L. DM PERFORMANCE
25 RUE DU CHEMIN VERT
78610 LE PERRAY EN YVELINES
Tél : 0134846477
Fax : 0130463561
Capital : 7 600 Euros
R.C.S. : VERSAILLES
SIRET : 503726820

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
DM-BBSCHR-B...	Jante BBS CH-R Black 9x19	2,000	400,00			800,00	1
DM-CHR-B10.5...	Jante BBS CH-R Black 10.5x19	2,000	400,00			800,00	1
	Pneu Michelin Pilot Super Sport 255/35 R 19 XL 96 Y	2,000	259,20			518,39	1
	Pneu Michelin Pilot Super Sport 275/30 R19 XL 96 Y	2,000	284,28			568,56	1
	Montage Equilibrage Pneumatique Offert						
DM-HR2075725	Elargisseurs de Voie HR EP10	1,000	80,18			80,18	1
DM-HR1075725	Elargisseurs de Voie HR EP5	1,000	52,34			52,34	1
DM-FB536/08	BMC BMW M3 E9X	1,000	71,07			71,07	1

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
1	2 890,55	19,60	566,55

Total HT	2 890,55
Net HT	2 890,55
Total TVA	566,55
Total TTC	3 457,10
NET A PAYER	3 457,10

Pièces destinées à la compétition. Circulation interdite sur la voie publique. La société DM PERFORMANCE ne peut être responsable de l'utilisation du véhicule ayant subi les transformations et modifications

Retrouvez nous sur Internet : www.dmpformance.fr
Page Facebook : dm performance

Pénalités de retard (taux annuel) : 8,25% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).



S.A.R.L. DM PERFORMANCE
25 RUE DU CHEMIN VERT
78610 LE PERRAY EN YVELINES

Tél : 0134846477
Fax : 0130463561
Capital : 7 600 Euros
R.C.S. : VERSAILLES
SIRET : 503726820

Commande N°

CD0008

Date

28/06/2012

Client

1 25

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
DM-ME-BMT2	Evolution Système AKRAPOVIC M3 E9X	1,000	4 367,66	10,00	436,77	3 930,89	1
ARTD001	Echappement complet Titane avec 2 Silencieux et catalyseurs 100 cpsi Embouts Carbone Reprogrammation sur banc de puissance BMW M3 E92	1,000	752,51	10,00	75,25	677,26	1
MO-MECA	Main d'oeuvre Montage Ligne Akrapovic	3,000	70,00			210,00	1

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
1	4 818,15	19,60	944,36

Total HT	4 818,15
Net HT	4 818,15
Total TVA	944,36
Total TTC	5 762,51
Acompte	2 300,00
NET A PAYER	3 462,51

Pièces destinées à la compétition. Circulation interdite sur la voie publique. La société DM PERFORMANCE ne peut être responsable de l'utilisation du véhicule ayant subi les transformations et modifications

Retrouvez nous sur Internet : www.dmpowerformance.fr
Page Facebook : dm performance

Pénalités de retard (taux annuel) : 8,25% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).



S.A.R.L. DM PERFORMANCE
25 RUE DU CHEMIN VERT
78610 LE PERRAY EN YVELINES

Tél : 0134846477
Fax : 0130463561
Capital : 7 600 Euros
R.C.S. : VERSAILLES
SIRET : 503726820

Devis N°
DE0109

Date
26/06/2012

Client
1125

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
DM-ME-BM/T/2	Evolution Système AKRAPOVIC M3 E9X	1,000	4 367,66	10,00	436,77	3 930,89	1
ART0001	Echappement complet Titane avec 2 Silencieux et catalyseurs 100 cpsi Embouts Titane en Carbone Reprogrammation sur banc de puissance BMW M3 E92	1,000	752,51	10,00	75,25	677,26	1
MO-MECA	Main d'oeuvre Montage Ligne Akrapovic	3,000	70,00			210,00	1

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
1	4 818,15	19,60	944,36

Total HT	4 818,15
Net HT	4 818,15
Total TVA	944,36
Total TTC	5 762,51
NET A PAYER	5 762,51

Pièces destinées à la compétition. Circulation interdite sur la voie publique. La société DM PERFORMANCE ne peut être responsable de l'utilisation du véhicule ayant subi les transformations et modifications

Retrouvez nous sur Internet : www.dmpformance.fr
Page Facebook : dm performance

Pénalités de retard (taux annuel) : 8,25% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

FOURNIER S.A

SAS au capital de 500 000 Euros
RCS d'Evry 552 029 696 - SIRET 552 029 696 00028 - APE 4511 Z
N° TVA FR 49 552 029 696

BMW Service



ZA Courtaboeuf Nord
8, avenue du Québec 54 R.N. 20
91951 LES ULIS Cedex B 91160 BALLAINVILLIERS
Téléphone : 01 69 07 84 84 Téléphone : 01 69 80 94 01
Fax : 01 69 07 84 53 Fax : 01 69 80 94 02

ORIGINAL

N° Compte 106170
Facture client N° **FBM21094**
Date de Facture 19/06/2012
Date d'échéance 19/06/2012

6 Magasin BALL. Conseiller Service : Laurent LE DREFF

007630600000000000
N° de clé :

Marque / Modèle	VIN / Num Moteur	Immatriculation	Date mise en circulation	KM	O.R.
				Kms 2040790	

Référence	Désignation	Prix Unit.	Qté	Rem.	Montant HT	TVA
12137841754	EN COMMANDE Bobine d'allumage	48,05	2,00		96,10	02
Nous ne servons que des pièces d'origine; Merci de votre confiance Aucune pièce ne sera reprise ni échangée, sauf erreur de notre part.						

CB le 19/06/12 u

VT = Valeur Temps BMW --> 1 heure = 12 VT **Votre Concession Fournier SA vous remercie de votre visite**

Coupon à joindre au règlement

Code	% TVA	Base	TVA
00	0,00%		
01	5,50%		
02	19,60%	96,10	18,84
04	0,00%		
05	19,60%		

N° Compte : 106170
Facture client N° FBM21094
Date de Facture : 19/06/2012
Date d'échéance : 19/06/2012
Type de règlement : ESP - CHQ - CB
Montant TTC : 114,94 €

CB

Total HT : 96,10
TVA : 18,84
Montant TTC : 114,94 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉPARATION ET DE RÈGLEMENT

Article 1 - ESTIMATION

L'ordre de réparation signé par le client comporte une indication sur la nature des opérations à effectuer à la demande du client et l'estimation du coût de la réparation avant démontage du véhicule. Mais l'examen du véhicule peut révéler la nécessité d'autres travaux.

Article 2 - DEVIS

A la demande expresse du client, supposant un diagnostic approfondi du véhicule avec éventuellement démontage et remontage de certains de ses organes, un devis pourra être établi par notre entreprise.

Lorsque le devis est payant, le client en sera informé préalablement à son établissement. Le montant du devis sera déductible de la facture définitive des réparations si celles-ci ont été effectuées par notre entreprise.

Si, à la suite de l'établissement d'un devis, le client décide de ne pas faire réparer son véhicule, le client sera redevable outre des frais d'établissement du devis, des frais de démontage et remontage éventuels de son véhicule.

Article 3 - EXÉCUTION DE L'ORDRE DE RÉPARATION

Les travaux mis en oeuvre par notre entreprise correspondent à l'ordre de réparation signé. Notre entreprise s'engage à exécuter ces travaux conformément aux préconisations techniques du constructeur du véhicule. S'il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires, un avenant à cet ordre de réparation devra être signé par le client. Avant signature de cet avenant, le client pourra demander une nouvelle estimation ou un devis.

Article 4 - TRAVAUX SOUS GARANTIE

L'ordre de réparation remis au client lors de la réception de son véhicule tient lieu de justificatif des travaux sous garantie par le client. Cependant, le client pourra, à sa demande, obtenir de notre entreprise une attestation précisant la nature des travaux réalisés sous garantie.

Article 5 - DATE DE LIVRAISON

La livraison du véhicule réparé interviendra à la date stipulée sur l'ordre de réparation. Notre entreprise s'engage à faire diligence pour obtenir les pièces à changer dans les meilleurs délais. Toutefois, notre entreprise peut être confrontée à des circonstances indépendantes de sa volonté ou à des délais exceptionnels d'approvisionnement des pièces détachées. Dans une telle hypothèse, la date de livraison sera reportée d'une durée équivalente au retard engendré par ces circonstances ou délais. Le client en sera informé.

Article 6 - ACCESSOIRES - ESSENCE

Lors de la réception du véhicule à l'atelier, le client aura la faculté d'attirer l'attention de l'entreprise sur tel élément particulier monté sur son véhicule ou sur tout autre point qu'il jugera utile de signaler.

L'entreprise n'est responsable que des accessoires et appareils fixés au véhicule et des objets confiés à son magasin après inventaire, ainsi que de la quantité d'essence, notés à l'entrée du véhicule à l'atelier.

Article 7 - GARDE DU VÉHICULE - ENLÈVEMENT

Conformément au droit commun, notre entreprise répond des dommages causés au véhicule pendant la durée de la garde.

L'état apparent du véhicule lors de sa réception est mentionné sur l'ordre de réparation.

Notre entreprise s'oblige à restituer le véhicule dans l'état de propreté dans lequel elle l'a réceptionné.

Article 8 - ENLÈVEMENT

L'envoi de la facture constitue mise à disposition du véhicule terminé. En cas de non enlèvement dans un délai de 8 jours et après l'envoi d'une lettre recommandée, valant mise en demeure adressée au client, et stipulant le montant des frais de garde, le véhicule sera considéré comme étant en garde aux frais du client.

Article 9 - PIÈCES DE RECHANGE

Si l'ordre de réparation mentionne la remise au client des pièces remplacées, celles-ci lui seront restituées au moment de la livraison de son véhicule. Le client ne peut renoncer à la reprise des pièces de carrosserie ou encombrantes par leur poids ou leur dimension, que si l'ordre de réparation stipule que ces pièces ne seront pas remises au client.

Si les pièces remplacées ne sont pas reprises par le client au moment de la livraison de son véhicule, notre entreprise pourra en disposer librement. Font exception au principe de restitution quelle que soit la mention portée sur l'ordre de réparation, les pièces changées dans le cadre de la garantie contractuelle ou d'un échange standard.

Article 10 - DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange sont disponibles pendant une durée de 10 ans décomptée à partir de la date de fin de production par le constructeur du modèle auquel elles sont destinées.

Article 11 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

L'entreprise explique les réparations effectuées. Toute anomalie dont notre entreprise aurait connaissance lors de la livraison du véhicule et n'ayant pas fait l'objet d'un ordre de réparation sera signalée au client et sera mentionnée sur la facture.

Au cas où le client refuserait de remédier immédiatement à une anomalie quelconque ayant une incidence sur la sécurité du véhicule et qui lui serait signalée par notre entreprise, il s'engage à nous signer une décharge de responsabilité.

Article 12 - FACTURATION - PAIEMENT

Les factures de réparation sont payables comptant dès la réalisation de la prestation et avant l'enlèvement du véhicule. Le paiement anticipé d'une facture ne donne pas lieu à un escompte. Notre entreprise sera en droit de retenir le véhicule jusqu'à complet paiement des sommes dues à raison des prestations réalisées conformément à l'ordre de réparation et ses éventuels avenants. Des pénalités de retard d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sont appliquées en cas de paiement des sommes dues après la date figurant sur la facture. En cas de réparation consécutive à un accident couvert par une assurance, et sauf accord de règlement direct passé entre l'entreprise et la Société d'Assurance concernée, le client est seul responsable du paiement des travaux effectués, l'assurance n'ayant jamais avec l'entreprise de liens de droit. L'entreprise reste cependant à la disposition de la Société d'Assurance pour lui communiquer tous les renseignements dont elle peut avoir besoin.

Article 13 - TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données recueillies dans le cadre de l'intervention visée par le présent ordre de réparation, feront l'objet d'un traitement informatique destiné à l'évaluation du potentiel de la clientèle et à la réalisation d'opérations de fidélisation, par la société BMW France à laquelle ces données seront transférées.

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, d'un droit de vous opposer au traitement de ces données pour des motifs légitimes ainsi que d'un droit d'opposition à des fins de prospection, notamment commerciale.

Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez vous adresser à BMW France - Centre d'Interactions Clients - B.P. 86 - 67016 Strasbourg Cedex.

Article 14 - RÉCLAMATIONS

En cas de contestation relative à la bonne exécution des travaux demandés, le client doit nous en avertir immédiatement, et nous mettre en position de faire toutes constatations utiles. Aucune réclamation ne sera examinée après un délai de deux mois à compter de la date de la facture de réparation. Nous déclinons toute responsabilité en cas de démontage de la pièce ou de l'organe incriminé, en dehors de notre présence. Notre entreprise reste tenue des défauts de conformité des pièces vendues et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

Extraits des dispositions relatives à la conformité du bien et à la garantie légale des vices cachés : "Article L 211-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de délivrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L 211-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au contrat, le bien, doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L 211-12 du Code de la Consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 du Code Civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus.

Article L 1648 al. 1 du Code Civil : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

En tout état de cause, le véhicule sera ramené à nos ateliers par les soins et aux frais du client.

FOURNIER S.A

SAS au capital de 500 000 Euros
RCS d'Evry 552 029 696 - SIRET 552 029 696 00028 - APE 4511 Z
N° TVA FR 49 552 029 696

BMW Service

ZA Courtaboeuf Nord
8, avenue du Québec
91951 LES ULIS Cedex B
Téléphone : 01 69 07 84 84
Fax : 01 69 07 84 53

54 R.N. 20
91160 BALLAINVILLIERS
Téléphone : 01 69 80 94 01
Fax : 01 69 80 94 02

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



ORIGINAL

N° Compte 107849
Facture client N° **FUM26359**
Date de Facture 13/06/2012
Date d'échéance 13/06/2012

5 Magasin ULIS

Conseiller Service : Jean-Claude DELBEGUE

N° de clé :

Marque / Modèle	VIN / Num Moteur	Immatriculation	Date mise en circulation	KM	O.R.
				Kms 1053623	

Référence	Désignation	Prix Unit.	Qté	Rem.	Montant HT	TVA
13727838804	Elément filtre à air	38,94	1,00		38,94	02
51910301918	Jeu crayon retoucheur Alpinweiss 3	15,38	1,00		15,38	02

Nous ne servons que des pièces d'origine; Merci de votre confiance
Aucune pièce ne sera reprise ni échangée, sauf erreur de notre part.

PAYÉ

VT = Valeur Temps BMW --> 1 heure = 12 VT **Votre Concession FOURNIER SA vous remercie de votre visite**

Coupon à joindre au règlement

N° Compte : 107849
Facture client N° : FUM26359
Date de Facture : 13/06/2012
Date d'échéance : 13/06/2012
Type de règlement : ESP - CHQ - CB
Montant TTC : 64,97 €

Code	% TVA	Base	TVA
00	0,00%		
01	5,50%		
02	19,60%	54,32	10,65
04	0,00%		
05	19,60%		

Total HT : 54,32
TVA : 10,65
Montant TTC : 64,97 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉPARATION ET DE RÈGLEMENT

Article 1 - ESTIMATION

L'ordre de réparation signé par le client comporte une indication sur la nature des opérations à effectuer à la demande du client et l'estimation du coût de la réparation avant démontage du véhicule. Mais l'examen du véhicule peut révéler la nécessité d'autres travaux.

Article 2 - DEVIS

A la demande expresse du client, supposant un diagnostic approfondi du véhicule avec éventuellement démontage et remontage de certains de ses organes, un devis pourra être établi par notre entreprise.

Lorsque le devis est payant, le client en sera informé préalablement à son établissement. Le montant du devis sera déductible de la facture définitive des réparations si celles-ci ont été effectuées par notre entreprise.

Si, à la suite de l'établissement d'un devis, le client décide de ne pas faire réparer son véhicule, le client sera redevable outre des frais d'établissement du devis, des frais de démontage et remontage éventuels de son véhicule.

Article 3 - EXÉCUTION DE L'ORDRE DE RÉPARATION

Les travaux mis en oeuvre par notre entreprise correspondent à l'ordre de réparation signé. Notre entreprise s'engage à exécuter ces travaux conformément aux préconisations techniques du constructeur du véhicule. S'il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires, un avenant à cet ordre de réparation devra être signé par le client. Avant signature de cet avenant, le client pourra demander une nouvelle estimation ou un devis.

Article 4 - TRAVAUX SOUS GARANTIE

L'ordre de réparation remis au client lors de la réception de son véhicule tient lieu de justificatif des travaux sous garantie par le client. Cependant, le client pourra, à sa demande, obtenir de notre entreprise une attestation précisant la nature des travaux réalisés sous garantie.

Article 5 - DATE DE LIVRAISON

La livraison du véhicule réparé interviendra à la date stipulée sur l'ordre de réparation. Notre entreprise s'engage à faire diligence pour obtenir les pièces à changer dans les meilleurs délais. Toutefois, notre entreprise peut être confrontée à des circonstances indépendantes de sa volonté ou à des délais exceptionnels d'approvisionnement des pièces détachées. Dans une telle hypothèse, la date de livraison sera reportée d'une durée équivalente au retard engendré par ces circonstances ou délais. Le client en sera informé.

Article 6 - ACCESSOIRES - ESSENCE

Lors de la réception du véhicule à l'atelier, le client aura la faculté d'attirer l'attention de l'entreprise sur tel élément particulier monté sur son véhicule ou sur tout autre point qu'il jugera utile de signaler.

L'entreprise n'est responsable que des accessoires et appareils fixés au véhicule et des objets confiés à son magasin après inventaire, ainsi que de la quantité d'essence, notés à l'entrée du véhicule à l'atelier.

Article 7 - GARDE DU VÉHICULE - ENLÈVEMENT

Conformément au droit commun, notre entreprise répond des dommages causés au véhicule pendant la durée de la garde.

L'état apparent du véhicule lors de sa réception est mentionné sur l'ordre de réparation.

Notre entreprise s'oblige à restituer le véhicule dans l'état de propreté dans lequel elle l'a réceptionné.

Article 8 - ENLÈVEMENT

L'envoi de la facture constitue mise à disposition du véhicule terminé. En cas de non enlèvement dans un délai de 8 jours et après l'envoi d'une lettre recommandée, valant mise en demeure adressée au client, et stipulant le montant des frais de garde, le véhicule sera considéré comme étant en garde aux frais du client.

Article 9 - PIÈCES DE RECHANGE

Si l'ordre de réparation mentionne la remise au client des pièces remplacées, celle-ci lui seront restituées au moment de la livraison de son véhicule. Le client ne peut renoncer à la reprise des pièces de carrosserie ou encombrantes par leur poids ou leur dimension, que si l'ordre de réparation stipule que ces pièces ne seront pas remises au client.

Si les pièces remplacées ne sont pas reprises par le client au moment de la livraison de son véhicule, notre entreprise pourra en disposer librement. Toute exception au principe de restitution quelle que soit la mention portée sur l'ordre de réparation, les pièces changées dans le cadre de la garantie contractuelle ou d'un échange standard.

Article 10 - DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange sont disponibles pendant une durée de 10 ans décomptée à partir de la date de production par le constructeur du modèle auquel elles sont destinées.

Article 11 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

L'entreprise explique les réparations effectuées. Toute anomalie dont notre entreprise aurait connaissance lors de la livraison du véhicule et n'ayant pas fait l'objet d'un ordre de réparation sera signalée au client et sera mentionnée sur la facture.

Au cas où le client refuserait de remédier immédiatement à une anomalie quelconque ayant une incidence sur la sécurité du véhicule et qui lui serait signalée par notre entreprise, il s'engage à nous signer une décharge de responsabilité.

Article 12 - FACTURATION - PAIEMENT

Les factures de réparation sont payables comptant dès la réalisation de la prestation et avant l'enlèvement du véhicule. Le paiement anticipé d'une facture ne donne pas lieu à un escompte. Notre entreprise sera en droit de retenir le véhicule jusqu'à complet paiement des sommes dues à raison des prestations réalisées conformément à l'ordre de réparation et ses éventuels avenants. Des pénalités de retard d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sont appliquées en cas de paiement des sommes dues après la date figurant sur la facture. En cas de réparation consécutive à un accident couvert par une assurance, et sauf accord de règlement direct passé entre l'entreprise et la Société d'Assurance concernée, le client est seul responsable du paiement des travaux effectués, l'assurance n'ayant jamais avec l'entreprise de liens de droit. L'entreprise reste cependant à la disposition de la Société d'Assurance pour lui communiquer tous les renseignements dont elle peut avoir besoin.

Article 13 - TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données recueillies dans le cadre de l'intervention visée par le présent ordre de réparation, feront l'objet d'un traitement informatique destiné à l'évaluation du potentiel de la clientèle et à la réalisation d'opérations de fidélisation, par la société BMW France à laquelle ces données seront transférées.

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, d'un droit de vous opposer au traitement de ces données pour des motifs légitimes ainsi que d'un droit d'opposition à des fins de prospection, notamment commerciale.

Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez vous adresser à BMW France - Centre d'Interactions Clients - B.P. 86 - 67016 Strasbourg Cedex.

Article 14 - RÉCLAMATIONS

En cas de contestation relative à la bonne exécution des travaux demandés, le client doit nous en avertir immédiatement, et nous mettre en position de faire toutes constatations utiles. Aucune réclamation ne sera examinée après un délai de deux mois à compter de la date de la facture de réparation. Nous déclinons toute responsabilité en cas de démontage de la pièce ou de l'organe incriminé, en dehors de notre présence. Notre entreprise reste tenue des défauts de conformité des pièces vendues et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

Extraits des dispositions relatives à la conformité du bien et à la garantie légale des vices cachés : "Article L 211-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de délivrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L 211-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au

contrat, le bien, doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L 211-12 du Code de la Consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 du Code Civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus.

Article L 1648 al. 1 du Code Civil : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

En tout état de cause, le véhicule sera ramené à nos ateliers par les soins et aux frais du client.

FOURNIER S.A

BMW Service

SAS au capital de 500 000 Euros
 RCS d'Evry 552 029 696 - SIRET 552 029 696 00028 - APE 4511 Z
 N° TVA FR 49 552 029 696

ZA Courtaboeuf Nord
 8, avenue du Québec
 91951 LES ULIS Cedex B
 Téléphone : 01 69 07 84 84
 Fax : 01 69 07 84 53

54 R.N. 20
 91160 BALLAINVILLIERS
 Téléphone : 01 69 80 94 01
 Fax : 01 69 80 94 02

PAYÉ



ORIGINAL

N° Compte 107849
 Facture client N° **FUA20570**
 Date de Facture 30/05/2012
 Date d'échéance 30/05/2012

N° de clé :

1 Atel. LES ULIS Conseiller Service : Gaetan JOUEN

Marque / Modèle	VIN / Num Moteur	Immatriculation	Date mise en circulation	KM	O.R.
BMW M3 420 ch Coupé	WBSWD91070PY32582	BK-967-BZ	23/12/2008	TKms 43136 kms	1053212

Référence	Désignation	Prix Unit.	Qté	Rem.	Montant HT	TVA
MC010000105	SERVICE GAMME STANDARD	7,50	2,00		15,00	02
MC010009999	VIDANGE POINTS CLES	7,50	12,00		90,00	02
83120029685	Castrol TWS Motorsport SAE 10W-60	23,00	9,00		207,00	02
11427837997	Kit cartouche de filtre à huile	20,86	1,00		20,86	02
83122296208	Détergent vitres avec antigel	2,01	1,00		2,01	02
MICROFILTRE	FORFAIT MICROFILTRE		1,00		66,05	02
64319159606	Jeu microfiltres/filtre à charbon actif					
34000251DP910	Renouveler le liquide de frein du système ABS/ASC+T		1,00		56,02	02
83130443026	liquide de frein DOT4 LV, faible viscos.					
MC013610360	DÉPOSER ET REPOSER LES ROUES AVANT ET ARRIÈRE	7,50	6,00		45,00	02
MC013610178	EQUILIBRER LES ROUES AV ET AR DÉMONTÉES	7,50	12,00		90,00	02
GEOM	FORFAIT GEOMETRIE		1,00		158,03	02
MC0101400002	ESSAI ROUTIER STYLO RETOUCHE ET FILTRE A AIR A COMMANDER. BONNE ROUTE ET MERCI DE VOTRE VISITE.	7,50	4,00		30,00	02

VT = Valeur Temps BMW --> 1 heure = 12 VT **Votre Concession FOURNIER SA vous remercie de votre visite**

Coupon à joindre au règlement

N° Compte : 107849
 Facture client N° FUA20570
 Date de Facture : 30/05/2012
 Date d'échéance : 30/05/2012
 Type de règlement : ESP - CHQ - CB
Montant TTC : 932,84 €

Code	% TVA	Base	TVA
00	0,00%	779,97	152,87
01	5,50%		
02	19,60%		
04	0,00%		
05	19,60%		

Total HT : 779,97
TVA : 152,87
Montant TTC : 932,84 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉPARATION ET DE RÈGLEMENT

Article 1 - ESTIMATION

L'ordre de réparation signé par le client comporte une indication sur la nature des opérations à effectuer à la demande du client et l'estimation du coût de la réparation avant démontage du véhicule. Mais l'examen du véhicule peut révéler la nécessité d'autres travaux.

Article 2 - DEVIS

A la demande expresse du client, supposant un diagnostic approfondi du véhicule avec éventuellement démontage et remontage de certains de ses organes, un devis pourra être établi par notre entreprise.

Lorsque le devis est payant, le client en sera informé préalablement à son établissement. Le montant du devis sera déductible de la facture définitive des réparations si celles-ci ont été effectuées par notre entreprise.

Si, à la suite de l'établissement d'un devis, le client décide de ne pas faire réparer son véhicule, le client sera redevable outre des frais d'établissement du devis, des frais de démontage et remontage éventuels de son véhicule.

Article 3 - EXÉCUTION DE L'ORDRE DE RÉPARATION

Les travaux mis en oeuvre par notre entreprise correspondent à l'ordre de réparation signé. Notre entreprise s'engage à exécuter ces travaux conformément aux préconisations techniques du constructeur du véhicule. S'il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires, un avenant à cet ordre de réparation devra être signé par le client. Avant signature de cet avenant, le client pourra demander une nouvelle estimation ou un devis.

Article 4 - TRAVAUX SOUS GARANTIE

L'ordre de réparation remis au client lors de la réception de son véhicule tient lieu de justificatif des travaux sous garantie par le client. Cependant, le client pourra, à sa demande, obtenir de notre entreprise une attestation précisant la nature des travaux réalisés sous garantie.

Article 5 - DATE DE LIVRAISON

La livraison du véhicule réparé interviendra à la date stipulée sur l'ordre de réparation. Notre entreprise s'engage à faire diligence pour obtenir les pièces à changer dans les meilleurs délais. Toutefois, notre entreprise peut être confrontée à des circonstances indépendantes de sa volonté ou à des délais exceptionnels d'approvisionnement des pièces détachées. Dans une telle hypothèse, la date de livraison sera reportée d'une durée équivalente au retard engendré par ces circonstances ou délais. Le client en sera informé.

Article 6 - ACCESSOIRES - ESSENCE

Lors de la réception du véhicule à l'atelier, le client aura la faculté d'attirer l'attention de l'entreprise sur tel élément particulier monté sur son véhicule ou sur tout autre point qu'il jugera utile de signaler.

L'entreprise n'est responsable que des accessoires et appareils fixés au véhicule et des objets confiés à son magasin après inventaire, ainsi que de la quantité d'essence, notés à l'entrée du véhicule à l'atelier.

Article 7 - GARDE DU VÉHICULE - ENLÈVEMENT

Conformément au droit commun, notre entreprise répond des dommages causés au véhicule pendant la durée de la garde.

L'état apparent du véhicule lors de sa réception est mentionné sur l'ordre de réparation.

Notre entreprise s'oblige à restituer le véhicule dans l'état de propreté dans lequel elle l'a réceptionné.

Article 8 - ENLÈVEMENT

L'envoi de la facture constitue mise à disposition du véhicule terminé. En cas de non enlèvement dans un délai de 8 jours et après l'envoi d'une lettre recommandée, valant mise en demeure adressée au client, et stipulant le montant des frais de garde, le véhicule sera considéré comme étant en garde aux frais du client.

Article 9 - PIÈCES DE RECHANGE

Si l'ordre de réparation mentionne la remise au client des pièces remplacées, celle-ci lui seront restituées au moment de la livraison de son véhicule. Le client ne peut renoncer à la reprise des pièces de carrosserie ou encombrantes par leur poids ou leur dimension, que si l'ordre de réparation stipule que ces pièces ne seront pas remises au client.

Si les pièces remplacées ne sont pas reprises par le client au moment de la livraison de son véhicule, notre entreprise pourra en disposer librement. Font exception au principe de restitution quelle que soit la mention portée sur l'ordre de réparation, les pièces changées dans le cadre de la garantie contractuelle ou d'un échange standard.

Article 10 - DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange sont disponibles pendant une durée de 10 ans décomptée à partir de la date de fin de production par le constructeur du modèle auquel elles sont destinées.

Article 11 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

L'entreprise explique les réparations effectuées. Toute anomalie dont notre entreprise aurait connaissance lors de la livraison du véhicule et n'ayant pas fait l'objet d'un ordre de réparation sera signalée au client et sera mentionnée sur la facture.

Au cas où le client refuserait de remédier immédiatement à une anomalie quelconque ayant une incidence sur la sécurité du véhicule et qui lui serait signalée par notre entreprise, il s'engage à nous signer une décharge de responsabilité.

Article 12 - FACTURATION - PAIEMENT

Les factures de réparation sont payables comptant dès la réalisation de la prestation et avant l'enlèvement du véhicule. Le paiement anticipé d'une facture ne donne pas lieu à un escompte. Notre entreprise sera en droit de retenir le véhicule jusqu'à complet paiement des sommes dues à raison des prestations réalisées conformément à l'ordre de réparation et ses éventuels avenants. Des pénalités de retard d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sont appliquées en cas de paiement des sommes dues après la date figurant sur la facture. En cas de réparation consécutive à un accident couvert par une assurance, et sauf accord de règlement direct passé entre l'entreprise et la Société d'Assurance concernée, le client est seul responsable du paiement des travaux effectués, l'assurance n'ayant jamais avec l'entreprise de liens de droit. L'entreprise reste cependant à la disposition de la Société d'Assurance pour lui communiquer tous les renseignements dont elle peut avoir besoin.

Article 13 - TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données recueillies dans le cadre de l'intervention visée par le présent ordre de réparation, feront l'objet d'un traitement informatique destiné à l'évaluation du potentiel de la clientèle et à la réalisation d'opérations de fidélisation, par la société BMW France à laquelle ces données seront transférées.

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, d'un droit de vous opposer au traitement de ces données pour des motifs légitimes ainsi que d'un droit d'opposition à des fins de prospection, notamment commerciale.

Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez vous adresser à BMW France - Centre d'Interactions Clients - B.P. 86 - 67016 Strasbourg Cedex.

Article 14 - RÉCLAMATIONS

En cas de contestation relative à la bonne exécution des travaux demandés, le client doit nous en avertir immédiatement, et nous mettre en position de faire toutes constatations utiles. Aucune réclamation ne sera examinée après un délai de deux mois à compter de la date de la facture de réparation. Nous déclinons toute responsabilité en cas de démontage de la pièce ou de l'organe incriminé, en dehors de notre présence. Notre entreprise reste tenue des défauts de conformité des pièces vendues et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

Extraits des dispositions relatives à la conformité du bien et à la garantie légale des vices cachés : "Article L 211-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de délivrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L 211-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au contrat, le bien, doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L 211-12 du Code de la Consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 du Code Civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus.

Article L 1648 al. 1 du Code Civil : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

En tout état de cause, le véhicule sera ramené à nos ateliers par les soins et aux frais du client.

Wartungsnachweise

Übergabedurchsicht

nach Werksvorschrift durchgeführt

BMW AG

TR - 47

Harbert-Quandt-Allee

15,755 P...

22.02.08

Datum, Stempel, Unterschrift

ja nein

Motoröl

ja nein

Fahrzeug-Check

1982

Kilometerstand

Bremse vorn

Bremsflüssigkeit

Bremse hinten

Luftfiltereinsatz

Mikrofilter

Mobility System

Zündkerzen

HAG

BMW M GmbH

Daimlerstraße 19

80748 Garching

Tel. 089/32903-0

ja nein

Motoröl

ja nein

Fahrzeug-Check

6839

Kilometerstand

Bremse vorn

Bremsflüssigkeit

Bremse hinten

Luftfiltereinsatz

Mikrofilter

Mobility System

Zündkerzen

BMW Roma S.r.l.

Via Salaya 1268 - 00138 Roma

P. IVA 07510841005

19/03/2009

Datum, Stempel, Unterschrift

Wartungsnachweise

ja nein

Motoröl

ja nein

Fahrzeug-Check

25608

Kilometerstand

Bremse vorn

Bremsflüssigkeit

Bremse hinten

Luftfiltereinsatz

Mikrofilter

Mobility System

Zündkerzen



SIRIO AUTO 77 s.r.l.
BMW Service Roma
Tel. 06-3293911

10-3-10

Datum, Stempel, Unterschrift

ja nein

Motoröl

ja nein

Fahrzeug-Check

32482

Kilometerstand

Bremse vorn

Bremsflüssigkeit

Bremse hinten

Luftfiltereinsatz

Mikrofilter

Mobility System

Zündkerzen



SIRIO AUTO 77 s.r.l.
BMW Service Roma
Tel. 06-3293911

26-10-10

Datum, Stempel, Unterschrift

ja nein

Motoröl

ja nein

Fahrzeug-Check

43126 km

Kilometerstand

Bremse vorn

Bremsflüssigkeit

Bremse hinten

Luftfiltereinsatz

Mikrofilter

Mobility System

Zündkerzen

BMW FOURNIER
Z.A. COURTABOEUF
91940 LES ULIS

130/05/2012

Datum, Stempel, Unterschrift

Wartungsnachweise

ja	nein	ja	nein	Kilometerstand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	55092 km
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

MS Motorsport
8 Rue Gay Lussac
91380 Chilly-Mazarin
Tel.: 06 03 98 94 92
Siret 822 406 864 00014 - APE 4520A

DKG VIANGU 26-09-2019
Datum, Stempel, Unterschrift

ja	nein	ja	nein	Kilometerstand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ja	nein
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ja	nein
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>